



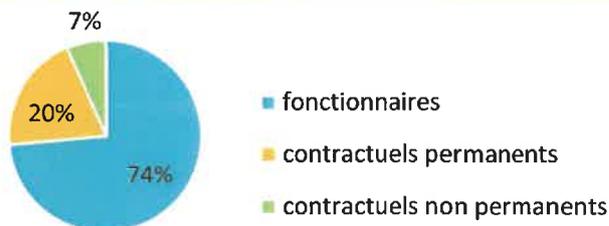
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Vendée.

Effectifs

➔ 560 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 412 fonctionnaires
- > 111 contractuels permanents
- > 37 contractuels non permanents



➔ 13 % des contractuels permanents en CDI

➔ 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ 'Précisions emplois non permanents

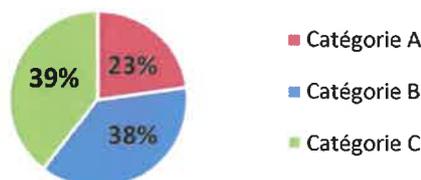
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 49 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

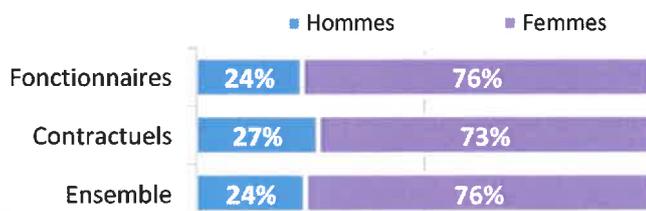
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	34%	34%	34%
Technique	23%	32%	25%
Culturelle	9%	2%	8%
Sportive	5%	8%	6%
Médico-sociale	27%	24%	26%
Police			
Incendie			
Animation	1%		1%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

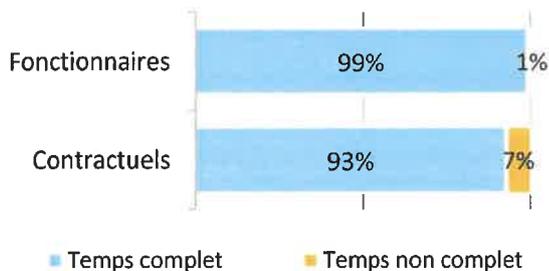


➔ Les principaux cadres d'emplois

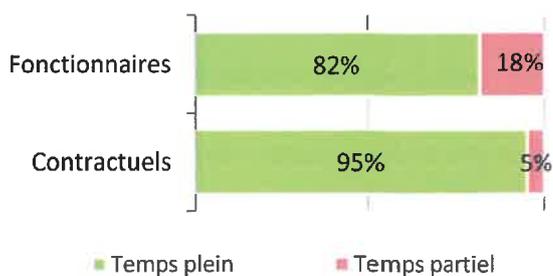
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	16%
Auxiliaires de puériculture	16%
Adjoints techniques	15%
Attachés	10%
Rédacteurs	8%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	17%	
Technique	2%	9%
Médico-sociale	1%	19%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

4% des hommes à temps partiel
20% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,97
Contractuels permanents	38,00
Ensemble des permanents	45,06

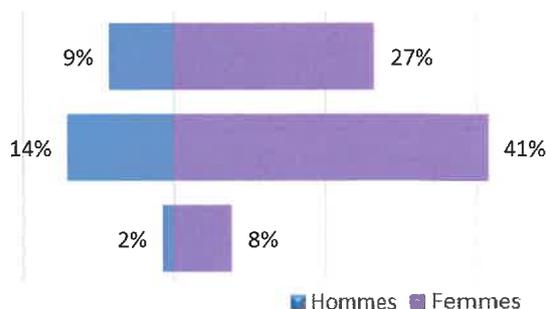
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	34,80

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 526,95 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 395,45 fonctionnaires
- > 100,41 contractuels permanents
- > 31,09 contractuels non permanents

959 049 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > 2 agents en congés parental
- > 27 agents en disponibilité

- > 5 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2 agents détachés dans une autre structure
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- ➔ En 2023, 94 arrivées d'agents permanents et 156 départs

10 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
585 agents	523 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↘	-2,4%
Contractuels	↘	-31,9%
Ensemble	↘	-10,6%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	54%
Mutation	12%
Démission	10%
Mise en disponibilité	8%
Départ à la retraite	8%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	33%
Arrivées de contractuels	30%
Remplacements (contractuels)	27%
Réintégration et retour	7%
Recrutement direct	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- ➔ 227 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 226 n'ayant pas été nommé(s)

Aucune nomination concerne des femmes

- ➔ 3 lauréats d'un examen professionnel dont 2 n'ayant pas été nommé(s)

dont 100% des nominations concernent des femmes

- ➔ 2 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité n'ayant pas été nommés

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 206 avancements d'échelon et 24 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	33%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	33%
Ivresse	33%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 27,99 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	93 027 255 €	Charges de personnel*	26 040 390 €	➔	Soit 27,99 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	16 493 921 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	843 064 €
Primes et indemnités versées :	3 052 153 €		
IFSE :	2 792 681 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	46 613 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	100 648 €		
Supplément familial de traitement :	169 440 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	2 161 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 823 €	45 646 €	34 099 €	31 100 €	28 982 €	26 763 €
Technique	57 234 €	41 801 €	37 819 €	30 924 €	27 828 €	25 261 €
Culturelle	40 913 €	s	36 786 €		28 058 €	
Sportive	s		33 191 €	26 978 €		
Médico-sociale	37 886 €	42 632 €	28 098 €	26 300 €		s
Police						
Incendie						
Animation					28 070 €	
Toutes filières	46 991 €	43 885 €	31 891 €	28 174 €	28 385 €	25 451 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,5 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	18,42%
Contractuels sur emplois permanents	18,86%
Ensemble	18,50%

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 421 €			15 641 €			9 326 €			13 061 €		
Catégorie B	4 687 €			6 418 €			4 525 €			5 903 €		
Catégorie C	3 265 €			3 504 €			2 687 €			2 264 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 8 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 21,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 5,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,35%	1,25%	3,69%	0,52%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,84%	1,49%	4,91%	0,52%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,71%	2,40%	5,79%	0,52%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 32,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 16 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 2,9 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 63 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

45 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

⇒ 84 % sont fonctionnaires*

⇒ 80 % sont en catégorie C*

⇒ 50 308 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**

4 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 1 804 €

Coût par jour de formation : 451 €

➔ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 4 670 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

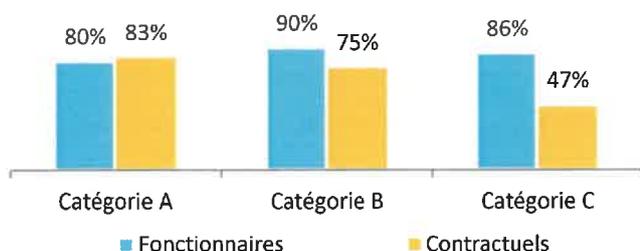
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2023

Formation

- En 2023, 82,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



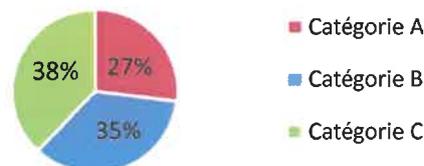
- 233 437 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	61 %
Coût de la formation des apprentis	4 %
Frais de déplacement	8 %
Autres organismes	26 %

- 1 758 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	28%
Autres organismes	71%
Interne à la collectivité	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	53 525 €	197 360 €
Montant moyen par bénéficiaire	193 €	459 €

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- Jours de grève

17 jours de grève recensés en 2023

- Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2023 dans la collectivité

- Comité Social Territorial

9 réunions en 2023 dans la collectivité
4 réunions de la F3SCT